COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle Porte du Ried

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DEMANINS Patrick, DUCHENE Alexandre, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GARNCARZ Sylvie, GEISS Stéphan, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Claire, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Quentin, JAEGLI Jean-Claude, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, SPEICHER Robert, VOGEL Maïté.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
MARTINEZ Sylvia procuration à BAUMANN Carine
SCHWARTZ Karine procuration à BURDLOFF Thania

Membre absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Christelle PARMENTIER

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 ;
2. Approbation du compte administratif et de gestion 2022 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr ;
3. Adoption du budget annexe primitif 2023 - Lotissement Oberfeld - Riedwihr ;
4. Détermination du nombre d'adjoints ;
5. Election du Maire délégué de la commune historique de Riedwihr ;
6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Il est adopté à 20 voix pour et 3 abstentions.

2. Approbation du compte administratif et de gestion 2022 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

A) Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022,

Vu la présentation détaillée du Compte Administratif par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le compte administratif 2022 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	0,00	277 040,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement	0,00	1 185 290,24
	Report en section d'investissement	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0,00	1 462 330,24
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	0,00	1 462 330,24

Soit un excédent global définitif de clôture de 1 462 330.24 €

Le Maire se retire au moment du vote, n'y prenant pas part.

B) Approbation du compte de gestion 2022 - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022

- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Adoption du budget annexe primitif 2023 - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux budgets et comptes,

Vu la présentation détaillée, par le Maire, du Budget Primitif 2023 voté par chapitres budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif 2023

  - Qui présente un suréquilibre en recettes d'un montant de 2 409 131.77 € pour la section de fonctionnement
  - Qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 980 331.37 € pour la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	BP 2023	2 409 131,77	946 801,53
	Reports de l'exercice 2022		1 462 330,24
	TOTAL (réalisations + reports)	2 409 131,77	2 409 131,77
Section d'investissement	BP 2023	472 955,79	980 331,37
	Reports de l'exercice 2022	507 375,58	
	TOTAL (réalisations + reports)	980 331,37	980 331,37

4. Détermination du nombre d'adjoints

A la suite de la démission de M. Quentin JAEGLI de ses fonctions d'adjoint au Maire en date du 15 février 2023 et à la notification de M. le Préfet acceptant cette démission en date du 29 mars 2023, M. Christian DURR, Maire, invite les Conseillers Municipaux à déterminer le nouveau nombre d'adjoints.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.
Il rappelle que pour la délibération du 28 mai 2020, la commune a fixé le nombre d'adjoints à 5.
Au vu du contexte, M. le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint et d'ainsi fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix pour et 2 abstentions, fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

5. Election du Maire délégué de la commune historique de Riedwihr

A la suite de la démission de M. Jean-Claude JAEGLI de ses fonctions de Maire délégué de Riedwihr en date du 15 février 2023 et à la notification de M. le Préfet acceptant cette démission en date du 29 mars 2023, M. Christian DURR, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de la commune historique de Riedwihr.
Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Il précise que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Christian DURR, Maire, demande s'il y a un candidat

« Y-a-t-il un candidat ? » Oui, M. Christian DURR

« Y-a-t-il un autre candidat ? » Non

Puis M. Christian DURR, Maire, appelle chaque Conseiller Municipal à voter :

BAUMANN Carine
BILLE Christian
BURDLOFF Thania
DEMANINS Patrick
DUCHENE Alexandre
DURR Christian
FLEITH Jean-Louis
GARNCARZ Sylvie
GEISS Stéphan
GOULOUZELLE Edith
HAUMESSER Claire
HAUMESSER Marie
HAZOUME Jean-François
JAEGLI Jean-Claude
JAEGLI Quentin
MARTINEZ Sylvia
MEYER Laurence
OHLMANN Grégory
SCHILLINGER Michèle
SCHOTT Isabelle
SCHWARTZ Karine
SPEICHER Robert
VOGEL Maïté

Le dépouillement des bulletins se fait par le Président Christian DURR et la secrétaire Maïté VOGEL, en présence de deux assesseurs, Laurence MEYER et Isabelle SCHOTT.

<u>Résultats de l'élection du Maire délégué</u> :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

d) Nombre de suffrages blancs : 6
e) Nombre de suffrages exprimés : 17
f) Majorité absolue : 9

Nom et prénoms des candidats : DURR Christian Suffrages obtenus : 17

M. Christian DURR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire délégué et est immédiatement installé.

6. Divers

- Dates des prochains évènements organisés par Colmar Agglomération

M. le Maire a participé à la rencontre des communicants de Colmar Agglomération du 13 avril 2023 et relate aux Conseillers Municipaux les principales manifestations à venir et organisées par l'Intercommunalité :

1. A l'occasion des 70 ans de la route des vins d'Alsace, une immersion de 300 bouteilles de crémant sera organisée dans la base nautique de Colmar Houssen.

2. Un concours pour soutenir les jeunes entreprises de moins de 3 ans intitulé "Colmar Agglo entreprend" avec 3 prix : Prix du Développement Durable, de la Transmission/reprise d'entreprise et du coup de cœur public. La délibération du jury aura lieu en septembre et la remise des prix en novembre.

3. Le feu d'artifice de Colmar Agglomération aura lieu le 15 juillet à la base nautique dès 21h. Il sera gratuit sur réservation comme en 2022 mais la jauge sera remontée à 12 000 personnes. Un parking relais sera mis en place au Parc Expo avec des navettes de bus et le feu d'artifice aura lieu à 23h.

4. Une manifestation sera organisée à l'occasion des 20 ans de Colmar Agglomération le jeudi 9 novembre.

5. La 3ème édition de "L'ETE DE L'AGGLO" permettra à une association de chaque commune, d'obtenir une subvention de 1 500 € afin d'organiser un évènement entre le 1er mai et le 30 septembre.
   Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de la proposer à l'association des Donneurs de Sang de Holtzwihr et Riedwihr pour leur fête de la musique prévue le 24 juin prochain.

- Compte-rendu du Comité Syndical des Brigades Vertes du 12 avril 2023

M. Robert SPEICHER et M. le Maire ont participé à cette réunion à Réguisheim au cours de laquelle, un projet de refonte statutaire a été présenté aux délégués des communes afin de tenir compte de l'extension du périmètre d'intervention des brigades vertes (vers le Bas-Rhin) et de la création de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace). Cette refonte modifie principalement le nombre de délégués au comité syndical et au bureau exécutif. Elle consisterait à limiter à 2 membres titulaires et 2 membres suppléants par poste de brigade verte (13 postes en 2023) le nombre de délégués communaux et à 1 seul délégué par poste-secteur géographique au bureau exécutif, avec comme nouveauté la création d'un comité de liaison par poste (1 représentant par commune).
Le débat a été houleux et lors du vote à bulletin secret, cette proposition a été éliminée. Un nouveau projet devra être travaillé par le Bureau exécutif.

Le budget primitif 2023 de la Brigade Verte s'élève à 5 230 658 € et la participation communale est relevée de 1,25 à 1,35€ par habitant et par hectare. La subvention de la CEA est estimée à 1 643 000 €.

La séance est levée à 21h00.